

## CORRECTIONNELLE

# En cavale depuis deux ans, il habitait en face des gendarmes

« Je vous préviens, si on me met au cachot, je vais devenir fou. » Mohammed Ridal, 34 ans, comparait mardi en correctionnelle pour répondre d'une évasion. Il le répète. Il est prêt à purger sa peine. Mais surtout pas au mitard.

« J'ai passé ma vie en prison. En centrale, je n'ai jamais eu de problème. J'y suis resté de 18 à 29 ans. Mais à Nice, j'ai eu un souci avec un surveillant qui m'a menacé de 45 jours de cachot. C'est pour ça que je ne suis pas rentré », se justifie le prévenu, recherché depuis le 10 mai 2010.

Ridal devait purger une peine de 6 mois pour cambriolage. « Il lui restait

100 jours à faire. Dix jours avant de bénéficier d'une semi-liberté en travaillant sur un chantier extérieur », ajoute son avocat M<sup>e</sup> Jean-François Fouqué, pour donner davantage de crédit aux explications de son client. La cavale de Mohammed Ridal est à l'image de son évasion : pas vraiment spectaculaire. « Je vivais normalement. Je travaillais dans les vignes. J'habitais à Montfaucon, en face des gendarmes. Je ne me suis jamais caché », affirme-t-il à la présidente Bernadette Rivière-Caston. Ridal a également occupé une fonction de berger dans le haut-pays.

Condamné à un an de prison par défaut pour évasion, depuis trop longtemps privé de ses quatre enfants, il a rejoint ses parents dans le Var. Il a alors demandé à sa sœur d'appeler les gendarmes de Saint-Tropez qui sont venus l'arrêter.

« M. Ridal a démontré à la justice qu'elle ne pouvait pas lui faire confiance », note le procureur Laetitia Manouvrier, qui requiert un an de prison.

Mohammed Ridal est finalement condamné à six mois ferme avec maintien en détention.